

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'YONNE

3e Circonscription (SENS-JOIGNY)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin du 14 Juin 1981

André MERCIER

Electrices, Electeurs,

Suppléant de votre député Jacques PIOT depuis les élections législatives de 1973, j'ai eu la charge de le remplacer à l'Assemblée Nationale en Septembre dernier, après sa disparition brutale que nous avons tous douloureusement ressentie.

Depuis plus de 20 ans, je vis et je travaille parmi vous. Ma profession m'a permis de connaître vos problèmes, de participer à vos joies et vos peines, de comprendre vos soucis, quels que soient vos métiers, vos opinions, vos origines, votre environnement rural ou urbain.

Le problème qui vous est posé à l'occasion de ces élections législatives précipitées est de décider dans quel type de société vous voulez vivre désormais.

Un nouveau Président de la République a été élu le 10 Mai ; il doit exercer ses pouvoirs comme le prévoit la constitution. Mais, l'Assemblée Nationale doit contrôler l'action du gouvernement ; Voilà pourquoi ce scrutin est capital.

– avec une majorité marxiste à l'Assemblée, l'acquis de 20 années d'efforts, de redressement national, de stabilité et de progrès serait compromis de façon irréversible. Ce serait la fin de la Ve République.

– la majorité nouvelle que nous vous proposons veillera, au contraire, à la sauvegarde des valeurs auquelles nous sommes attachés et à la sauvegarde de nos libertés essentielles.

Notre circonscription a toujours manifesté sa fidélité à nos institutions et à notre société de liberté.

Ne cédez pas à la morosité. Ne confiez pas la FRANCE aux apprentis-sorciers.

En votant André MERCIER, vous refuserez l'aventure.

Ensemble, pour la liberté et le progrès, nous gagnerons.

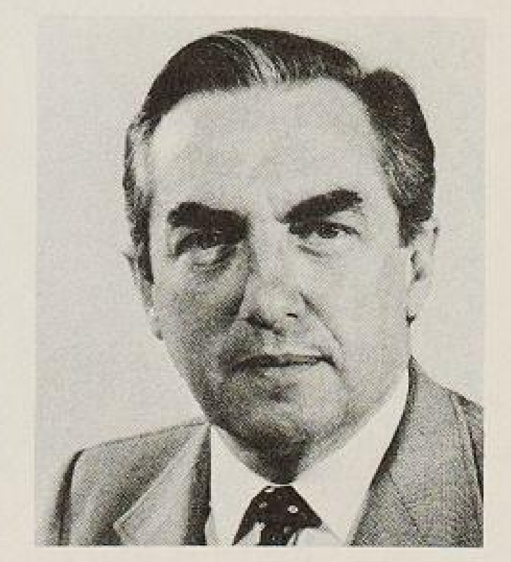
Votez André MERCIER

Chirurgien
Député sortant R.P.R.
Maire adjoint de JOIGNY

Candidat de l'Union pour une Nouvelle Majorité

Vu, le candidat.

Remplaçant éventuel :
André CHAUSSAT
Maire de SENS
– U.D.F. –



IMP. FIMA SENS